



COMMUNE DE CASTEL-SARRAZIN
2, ROUTE DE L'OCEAN
40 330 CASTEL-SARRAZIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
SEANCE DU
Mardi 08 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois d'Octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Castel-Sarrazin, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe NOVEMBRE, Maire. Convocations du 03 Octobre 2024.

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 10

Conseillers votants : **11**

Membres présents : NOVEMBRE Philippe, DOMARLE Jeremy, TORRES Xavier, BANQUET Nathalie, DUCOURNEAU Patrick, LIOTIER Magali, POURRET Pierre, DEYRIS Marie-France, BASQUE Ludovic, BERTHAULT Florian.

Absents : GONTERO Marylène, LAMBERT-LEPRINCE Evelyne, DUSSARRAT Nicolas, MARIDET Alain.

Pouvoir de Evelyne LAMBERT LEPRINCE donné à Magali LIOTIER

Secrétaire de séance : Jérémy DOMARLE

Le quorum étant le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

~~~~~

**Objet : Délibération portant création emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 28h00/35ème**  
**Délibération n° 2024\_17\_ A**

Le *Maire* expose au Conseil que pour la nécessité du service technique, il y a lieu de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial permanent à temps non complet *d'une durée de 28h00/35ème*.

Après avoir entendu le *Maire* dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDE** la création, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025, d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial *à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 28h00/35ème*.



**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme,

le Maire,



Philippe NOVEMBRE

le secrétaire de séance,

Jérémy DOMARLE

**COMMUNE DE CASTEL-SARRAZIN**  
2, ROUTE DE L'OCEAN  
40 330 CASTEL-SARRAZIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU**  
**Mardi 08 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois d'Octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Castel-Sarrazin, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe NOVEMBRE, Maire. Convocations du 03 Octobre 2024.

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 10

Conseillers votants : 11

Membres présents : NOVEMBRE Philippe, DOMARLE Jeremy, TORRES Xavier, BANQUET Nathalie, DUCOURNEAU Patrick, LIOTIER Magali, POURRET Pierre, DEYRIS Marie-France, BASQUE Ludovic, BERTHAULT Florian.

Absents : GONTERO Marylène, LAMBERT-LEPRINCE Evelyne, DUSSARRAT Nicolas, MARIDET Alain.

Pouvoir de Evelyne LAMBERT LEPRINCE donné à Magali LIOTIER

Secrétaire de séance : Jérémy DOMARLE

Le quorum étant le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

~~~~~

Objet : Décision modificative

Intégration de la partie reçue en donation par M Patrick MASSON

Délibération n° 2024_18 _1

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la donation par M Patrick Masson, il y a lieu de prévoir une décision modificative pour permettre l'intégration à l'actif de la commune de la partie reçue en donation, qui correspond à somme de 32 068,77 €.

Le Conseil Municipal

Après délibération, à l'unanimité

1--Décide la décision modificative ci-après :

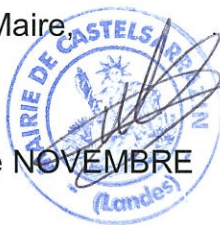
Article dépense 2111/041 + 32 069,00€

Article recette 10251/041..... + 32 069,00 €

2 Charge M. le Maire de l'exécution de la présente décision

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme,

le Maire,



Philippe NOUVEMBRE

le secrétaire de séance,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a vertical loop and a horizontal stroke.

Jérémy DOMARLE



COMMUNE DE CASTEL-SARRAZIN

2, ROUTE DE L'OCEAN

40 330 CASTEL-SARRAZIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU

Mardi 08 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois d'Octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Castel-Sarrazin, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe NOVEMBRE, Maire. Convocations du 03 Octobre 2024.

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 10

Conseillers votants : **11**

Membres présents : NOVEMBRE Philippe, DOMARLE Jeremy, TORRES Xavier, BANQUET Nathalie, DUCOURNEAU Patrick, LIOTIER Magali, POURRET Pierre, DEYRIS Marie-France, BASQUE Ludovic, BERTHAULT Florian.

Absents : GONTERO Marylène, LAMBERT-LEPRINCE Evelyne, DUSSARRAT Nicolas, MARIDET Alain.

Pouvoir de Evelyne LAMBERT LEPRINCE donné à Magali LIOTIER

Secrétaire de séance : Jérémy DOMARLE

Le quorum étant le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

~~~~~

**OBJET : Rapport Annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable - Délibération 2024\_19 - 1**

**VU** l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la présentation d'un Rapport Annuel sur le prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable,

**VU** le rapport 2023 présenté lors du conseil syndical du 27 juin 2024 du Syndicat des Eschourdes,



**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**ACCEPTÉ** tel que présenté le Rapport Annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable du Syndicat des Eschourdes.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

le Maire,

Philippe NOVEMBRE



le secrétaire de séance,

Jérémy DOMARLE



**COMMUNE DE CASTEL-SARRAZIN**

2, ROUTE DE L'OCEAN

40 330 CASTEL-SARRAZIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU**

**Mardi 08 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois d'Octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Castel-Sarrazin, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe NOVEMBRE, Maire. Convocations du 03 Octobre 2024.

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 10

Conseillers votants : **11**

Membres présents : NOVEMBRE Philippe, DOMARLE Jeremy, TORRES Xavier, BANQUET Nathalie, DUCOURNEAU Patrick, LIOTIER Magali, POURRET Pierre, DEYRIS Marie-France, BASQUE Ludovic, BERTHAULT Florian.

Absents : GONTERO Marylène, LAMBERT-LEPRINCE Evelyne, DUSSARRAT Nicolas, MARIDET Alain.

Pouvoir de Evelyne LAMBERT LEPRINCE donné à Magali LIOTIER

Secrétaire de séance : Jérémy DOMARLE

Le quorum étant le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

~~~~~

**OBJET : Rapport Annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service public
d'Assainissement Non Collectif - Délibération 2024_20 - A**

VU l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la présentation d'un Rapport Annuel sur le prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif,

VU le rapport 2023 présenté lors du conseil syndical du 27 juin 2024 du Syndicat des Eschourdes,

Après en avoir délibéré,



Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE tel que présenté le Rapport Annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif du Syndicat des Eschourdes.

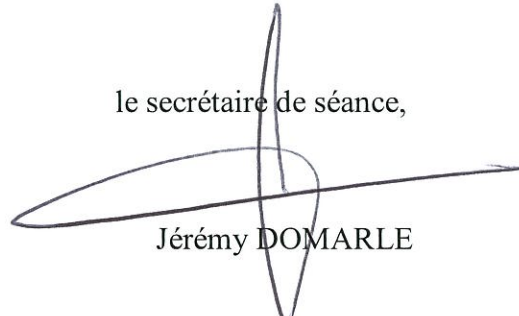
Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

le Maire,


Philippe NOVEMBRE

le secrétaire de séance,


Jérémy DOMARLE



COMMUNE DE CASTEL-SARRAZIN

2, ROUTE DE L'OCEAN

40 330 CASTEL-SARRAZIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
SEANCE DU
Mardi 08 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois d'Octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Castel-Sarrazin, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe NOVEMBRE, Maire. Convocations du 03 Octobre 2024.

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 10

Conseillers votants : ~~14~~

Membres présents : NOVEMBRE Philippe, DOMARLE Jeremy, TORRES Xavier, BANQUET Nathalie, DUCOURNEAU Patrick, LIOTIER Magali, POURRET Pierre, DEYRIS Marie-France, BASQUE Ludovic, BERTHAULT Florian.

Absents : GONTERO Marylène, LAMBERT-LEPRINCE Evelyne, DUSSARRAT Nicolas, MARIDET Alain.

Pouvoir de Evelyne LAMBERT LEPRINCE donné à Magali LIOTIER

Secrétaire de séance : Jérémy DOMARLE

Le quorum étant le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

~~~~~

**Objet : Mise à disposition de la salle polyvalente à Mme DUBECQ Laurine.**

***Délibération 2024-21 - A***

M. le Maire-adjoint Jeremy DOMARLE informe les élus qu'il a été contacté durant l'été par Mme DUBECQ Laurine, coach sportive professionnelle diplômée d'Etat à son compte, qui lui a présenté son projet professionnel. Ce dernier vise à développer une offre d'activités sportives (cours de pilate et de gym douce) sur la commune s'adressant au public de tous âges et tous niveaux sportifs. La clientèle visée sont les populations de la commune et des communes avoisinantes.

S'agissant de sa première année d'exploitation ; elle ignore si son projet suscitera l'adhésion des populations et ne peut à ce stade se prononcer sur la rentabilité économique de son projet qui se définira en fonction des fréquentations à ses cours.



Pour l'exercice de cette activité, elle a sollicité la municipalité pour utiliser la salle polyvalente deux fois par semaine.

**CONSIDERANT** la disponibilité de la salle polyvalente en semaine,

**CONSIDERANT** la délibération relative aux conditions générale de mise à disposition des bâtiments communaux en date du 10/10/2022 prévoyant l'acquittement d'une location pour toute activité sportive organisée périodiquement par une organisation à but lucratif ou non lucratif (excepté les associations de la commune),

**VU** le projet professionnel innovant de Mme DUBECQ Laurine permettant de développer une offre sportive diversifiée sur le territoire de la commune à l'attention de tous les publics.

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour ;

**AFFIRME** son soutien à ce projet professionnel et sportif,

**EXONÈRE** à titre exceptionnel Mme DUBECQ Laurine de l'acquittement de la location prévue dans la délibération de mise à disposition des bâtiments communaux pour la période du 01/09/2024 jusqu'au 31/08/2025,

**CHARGE** M. le Maire-adjoint de se rapprocher de Mme DUBECQ Laurine pour effectuer les formalités administratives habituelles, à savoir signer une convention de mise à disposition des locaux et s'assurer de la couverture assurantielle des locaux par l'utilisateur (RC).

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

LE MAIRE  
NOVEMBRE Philippe



LE SECRETAIRE DE SEANCE  
DOMARLE Jeremy